



CONSEIL DES MINISTRES

Des décrets en faveur des fonctionnaires

Le Conseil de ministres a adopté, le 12 février à Brazzaville, quatre projets de décret au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale.

Ces textes sont relatifs aux conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires, à la titularisation des agents contractuels de l'Etat et l'accèsion au corps hors catégo-

rie ainsi qu'au fonctionnement des commissions administratives paritaires.

Pages 4-5

CRISE UKRAINIENNE

Rencontre en vue entre Donald Trump et Vladimir Poutine



Donald Trump



Vladimir Poutine

Les présidents américain et russe ont convenu, par échange téléphonique, d'amorcer des négociations pour mettre fin à la guerre en Ukraine. Prévoyant aussi un cessez-le-feu « dans un futur pas si lointain », Donald Trump et Vladimir Poutine envisagent des échanges en tête-tête lors d'un sommet en Arabie saoudite ou Émirats arabes unis.

Page 9

Éditorial

Veiller au grain

Page 2

EMPRUNT OBLIGATAIRE

La SNPC mobilise les investisseurs du Cameroun et du Gabon

Après Brazzaville, la délégation de la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), conduite par son directeur général, Maixent Raoul Ominga, a présenté aux investisseurs de Douala et de Libreville les enjeux de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne de l'opérateur pétrolier congolais dont la clôture est fixée au 27 février courant.

Page 3



Le directeur général de la SNPC Maixent Raoul Ominga

EST DE LA RDC

Des évêques reçus à Goma

La Conférence épiscopale nationale du Congo et l'Église du Christ au Congo ont rencontré le coordonnateur politique de l'Alliance fleuve Congo (AFC/M23), Corneille Naanga, et son équipe à Goma dans le cadre du plan de sortie de crise dénommé « Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en République démocratique du Congo (RDC) et dans les Grands Lacs ».

Page 13



Les délégations de la Cenco et l'AFCM23

ÉDITORIAL

Veiller au grain

La situation qui perdure concernant l'insalubrité dans les villes, au même titre que les érosions, les glissements de terrains et l'ensablement, devrait préoccuper les pouvoirs publics. De par leur fonction, ils sont tenus de veiller en permanence à la résolution de ces problèmes par des réponses pérennes qui facilitent l'évacuation des eaux usées et des ordures ménagères.

Les statistiques dans la plupart des villes d'Afrique subsaharienne révèlent que le taux de collecte des déchets solides urbains ne dépasse pas 60%, avec seulement 30 à 40% de la production totale. Le sujet est donc continental mais en ce qui concerne le Congo, il serait judicieux de tenir compte de ces paramètres et envisager de nouvelles actions dans le programme qu'entend impulser le ministère chargé de l'Assainissement urbain et du Développement local.

Les attentes des citoyens en matière de préservation de l'environnement devenant plus que pressantes à l'heure des changements climatiques, il est urgent de se doter de services adéquats et de systèmes d'égouts efficaces.

En vue des résultats escomptés, chacun selon son rôle et la place qu'il occupe dans son environnement immédiat est appelé à une prise de conscience pour lutter contre l'insalubrité et les érosions. A Brazzaville, par exemple, l'urbanisation accélérée est à l'origine de grands mouvements de glissement de terrains, principalement dans les quartiers périphériques.

Pour prévenir ces phénomènes, l'Etat, garant de la politique foncière, est ainsi interpellé. Quant à la population, réduire les risques passe aussi par le respect des permis de construire. Autant dire éviter les versants, les terrains instables et les zones interdites.

Les Dépêches de Brazzaville

HYDROCARBURES

Le Congo et le Venezuela renforcent leur coopération bilatérale

Les deux pays comptent partager les expériences dans le domaine des hydrocarbures, à travers la formation des cadres congolais aux différents métiers du pétrole et du gaz. Ce volet de coopération va également permettre des partenariats entre les entreprises congolaises et vénézuéliennes.



Les deux parties lors de la séance de travail Adiac ensemble dans tous les secteurs pétroliers... », a déclaré Laura Evangelia Suarez.

Le renforcement de la coopération pétrolière Congo-Venezuela a été au centre de la réunion de travail, le 13 février à Brazzaville, entre le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean Richard Itoua, et l'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République bolivarienne du Venezuela au Congo, Laura Evangelia Suarez. Ils veulent mettre à profit les « bonnes relations » qu'entretiennent les deux pays au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et de l'Organisation des producteurs de pétrole africains à laquelle participe le

Venezuela en tant que pays d'honneur. « Nous avons échangé sur la coopération Venezuela-Congo en matière pétrolière et gazière. Le Venezuela a une grande expérience dans le domaine des hydrocarbures, avec plusieurs compagnies opérant dans le pays. Nous comptons renforcer la coopération en matière de formation, à travers le renforcement des capacités techniques des cadres congolais et les récents accords signés en août dans le cadre de la commission mixte. Les entreprises congolaises et vénézuéliennes peuvent travailler

La première session de la grande commission mixte de coopération, tenue en 2023 à Caracas, a donné un nouvel élan à la coopération Congo-Venezuela. À cette occasion, treize accords, une lettre d'intention et deux mémorandums d'entente ont été signés couvrant les domaines des hydrocarbures, du transport aérien, du tourisme, de l'agriculture, des mines et de l'enseignement.

Fiacre Kombo

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE
Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

EMPRUNT OBLIGATAIRE

La SNPC mobilise les investisseurs de Douala et de Libreville

Après son roadshow réussi à Brazzaville le 10 février, la délégation de la Société nationale des pétroles du Congo, conduite par son directeur général, Maixent Raoul Ominga, a échangé les 11 février avec les investisseurs de Douala au Cameroun et le 12 avec ceux de Libreville au Gabon. A cet effet, l'opérateur pétrolier public congolais a présenté aux partenaires les enjeux de cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne, avant de les inviter à souscrire massivement à l'emprunt.

Dénoté « SNPC 6,5% net 2024-2029 », cet emprunt obligataire par appel public à l'épargne, dûment validé par la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf), va se clôturer le 27 février.

A Douala tout comme à Libreville, le directeur général de la SNPC, Maixent Raoul Ominga, et les techniciens de la société se sont évertués à expliquer aux investisseurs l'enjeu de cette émission, avant de solliciter leur adhésion massive et leur souscription à l'emprunt. L'objectif de l'opérateur historique public pétrolier national est d'élargir sa base d'investisseurs et de mobiliser des financements à l'échelle régionale. Il s'agit aussi de rechercher les fonds adéquats lui permettant de renforcer ses investissements dans des secteurs stratégiques, confor-



Une vue des investisseurs lors de la sensibilisation DR

mément à son ambitieux programme dénoté « Performance 2025 », conçu pour améliorer sa croissance.

L'opération qui est lancée constitue la première phase

d'un programme ambitieux de la SNPC visant la levée de 3000 milliards FCFA sur le marché financier sous-régional, destinés à financer des projets stratégiques dans les

secteurs de l'énergie et des infrastructures.

Avec un taux d'intérêt de 6,5% net par an, et une maturité de 5 ans, qui court jusqu'en 2029, la première opération de cet

emprunt obligataire mise sur la mobilisation de 100 milliards FCFA supplémentaires, destinés à booster ses activités de forage de la SNPC. Sa vision à court terme est d'augmenter significativement la production nationale. Les souscriptions se font auprès des membres du syndicat de placement qui sont : LCB capital, BGFI bourse, Premium capital securities, Elite capital securities et EDC investment corporation. Avec cette initiative, la SNPC démontre une fois de plus son engagement en faveur du développement du secteur pétrolier congolais et de son ouverture aux marchés financiers. Créée en 2018, la SNPC est un acteur majeur dans la gestion, l'exploitation et le développement des ressources pétrolières et gazières du Congo.

Firmin Oyé

INSALUBRITÉ À BRAZZAVILLE

Le cri d'alarme de Juste Désiré Mondelé

Le ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier, Juste Désiré Mondelé, qui a visité quelques artères de Brazzaville et de Kintélé, le 12 février après la pluie, en compagnie de sa collègue en charge des Affaires sociales, Irène Cécile Mboukou Kimbatsa, a appelé à une prise de conscience collective.

Après la pluie, vient le beau temps, dit-on. A Brazzaville, cet adage ne semble plus avoir sa place. De l'avenue Bouétambongo et ses dépendances, à Ouenzé, 5e arrondissement, à la commune de Kintélé, le constat est amer. Des eaux stagnent sur des voiries bitumées, pavées ou non ayant ou pas de rigoles. Que dire de nids de poule, de pattes d'éléphant, de lacs voire de borbiers en pleine capitale... « Population, société civile, Etat, collectivités locales, nous allons tous nous y mettre. Ce qui est sûr, c'est que nous ne pouvons plus continuer à vivre dans cet état. Si le président de la République est allé jusqu'à instituer tout un département pour ces questions d'assainissement, cela voudrait dire que nous n'avons plus droit de continuer à vivre dans cet état. Tous, nous n'avons pas le droit », a insisté Juste Désiré Mondelé après avoir fait un constat désolant.

Avant de lancer l'opération coup de poing assainissement, le gouvernement entend d'abord sensibiliser la population. En effet, le ministre de l'Assainissement urbain, du Développement local et de l'Entretien routier s'est indigné du mauvais comportement

de certains citoyens qui transforment les caniveaux en dépotoir, surtout pendant les pluies. « Nous avons fait le tour, c'était aussi pour voir un peu l'état de nos voiries après la pluie. Il était aussi question pour nous de sensibiliser la population parce qu'il y a un constat qui est fait : des voies de canalisation existant sont soit obstruées, soit totalement non fonctionnelles à cause, il faut le dire aussi, du comportement des hommes. Ce sont des déchets qui sont en train d'obstruer les caniveaux. Selon des témoignages, certains ménages profitent de la pluie pour transformer les caniveaux en dépotoir », a déploré le ministre.

Une responsabilité partagée

Face à ces antivaleurs qui n'honorent pas la société congolaise, Juste Désiré Mondelé a interpellé les différents acteurs de la chaîne d'assainissement, notamment les maires des communes, les administrateurs maires, les chefs de quartier et de bloc, sans oublier la population riveraine qui ne devrait pas tout attendre des pouvoirs publics. De même, le nouveau ministère ne devrait



Une canalisation bouchée à Ouenzé DR

pas dormir sur ses lauriers tout comme le directeur général de l'assainissement. « Nous allons mettre aussi une vraie pression sur les maires des grandes villes, les maires des villes secondaires, surtout sur les chefs de quartier, les chefs de bloc, parce qu'en réalité, si les chefs de bloc faisaient, tant soit peu, leur travail, on pouvait éviter de voir nos caniveaux transformés en dépotoir. Les maires et les administrateurs maires ont aussi leur part de responsabilité, c'est toute une chaîne, chacun de nous devra donc prendre conscience

que nous devons nous-mêmes nettoyer nos quartiers, nos arrondissements, nos villes. Chez les autres, ce ne sont pas des robots, de l'intelligence artificielle qui s'occupent de l'assainissement, ce sont souvent les habitants de ces villes », a-t-il poursuivi.

Conformément aux recommandations de la première conférence sur l'assainissement urbain, en attendant l'intervention de l'Etat pour des travaux d'entrevue, le ministre a appelé au civisme et à l'assainissement des devantures de chaque parcelle. « Nous sommes sur le terrain sur instruction du Premier mi-

nistre, chef du gouvernement, donc nous allons le rapporter à notre chef. Avant l'opération coup de poing, nous devons d'abord sensibiliser. Il faut que nous arrivions à comprendre que le responsable de l'assainissement devant ta parcelle, c'est d'abord toi-même. Après, il y a des ouvrages qui devraient être mis en œuvre par l'Etat, l'opération coup de poing va arriver, nous disions lors de la conférence que nous avons une démarche consistant à aller vers le pavage de nos rues », a conclu Juste Désiré Mondelé.

Parfait Wilfried Douniama

Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 12 février 2025

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 12 février 2025 au Palais du peuple, sous la très haute autorité de son excellence, M. Denis Sassou N'Gusso, président de la République, chef de l'Etat. Dix affaires étaient inscrites à son ordre du jour, en l'occurrence,

- Quatre projets de décret au titre du ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale ;

- Un projet de décret au titre du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat ;

- Quatre communications au titre respectivement du ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public; du ministère de l'Economie forestière; du ministère de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public/privé; et du ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat ;

- Une nomination au titre du ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

I/- Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres quatre projets de décret. Le premier texte présenté est un projet de décret précisant les conditions et les modalités d'avancement des fonctionnaires.

Le projet de décret a été élaboré dans le cadre de la mise en place effective des nouvelles procédures prévues par la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique. Il précise les conditions et les modalités de l'avancement des fonctionnaires, conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi précitée. Le présent projet de décret, en examen, est structuré en quatre chapitres et comporte trente-huit articles dont les articles 4 à 17 qui énoncent les conditions et les modalités de l'avancement d'échelon à l'ancienneté ou à titre exceptionnel.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret précisant les conditions et les modalités d'avancement des fonctionnaires.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat, Firmin Ayessa, a soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres un deuxième texte. Il s'agit d'un projet de décret fixant l'organisation, les attributions et le fonctionnement des commissions administratives paritaires.

Ledit projet de décret a également été élaboré dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique. Il fixe l'organisation, les attributions et le fonctionnement des commissions administratives paritaires, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi précitée.

Le projet de décret soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres apporte de nombreuses innovations,

notamment en son article 2 qui décrit les attributions des commissions administratives paritaires, chargées, entre autres, d'examiner les questions relatives à la carrière des fonctionnaires, aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité sociale.

Dans le même ordre d'idées, les articles 3 à 9 déterminent en ce qui les concernent les commissions administratives paritaires au niveau central et au niveau départemental.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant l'organisation, les attributions et le fonctionnement des commissions administratives paritaires.

Le troisième texte présenté par M. Firmin Ayessa, ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, est un projet de décret fixant les modalités de la titularisation des agents contractuels de l'Etat.

Le projet de décret dont il s'agit a été élaboré également dans le cadre de la mise en œuvre effective des procédures prévues par la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonction publique. Il fixe les modalités de la titularisation des agents contractuels de l'Etat, conformément aux dispositions de l'article 305 de la loi précitée.

C'est ainsi que le projet de décret à travers les articles 2 à 5 fixe les conditions de titularisation des agents contractuels régis par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, occupant un emploi permanent dans la fonction publique.

Les articles 6 à 9, quant à eux, déterminent les effets de la titularisation. En effet, une fois titularisés, les fonctionnaires bénéficient de l'ensemble des droits et sont soumis aux obligations définies, tant par la loi n° 68-2022 du 16 août 2022 suscitée qu'à travers les textes réglementaires relatifs à la situation des fonctionnaires. Ils sont de ce fait placés sous le régime réglementaire des pensions de fonctionnaires. Enfin, leur ancienneté acquise est automatiquement validée pour le calcul de leurs droits à pension dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret fixant les modalités de la titularisation des agents contractuels de l'Etat.

Le quatrième et dernier texte soumis à l'examen des membres du Conseil des ministres par le ministre d'Etat, Firmin Ayessa, est un projet de décret fixant les conditions requises pour accéder aux corps hors catégorie.

Le projet de décret a été une fois encore élaboré dans le cadre de la mise en place effective des nouvelles procédures prévues par la loi n°68-2022 du 16 août 2022 portant statut général de la fonc-

tion publique. Il fixe les conditions requises pour accéder aux corps hors catégories, conformément aux dispositions de l'article 70 de la loi précitée.

Le projet de décret apporte des innovations à travers l'article 2 qui détermine la composition des corps hors catégories. Ceux-ci étant à échelle unique comportent trois échelons dans l'ordre hiérarchique croissant des chiffres 1 à 3. En outre, les articles 3 à 5 fixent les conditions et la procédure d'accès aux corps hors catégories. A ce titre, l'accès dans ce corps est prononcé par décret en Conseil des ministres, conformément à la réglementation en vigueur.

Les dossiers des agents remplissant la condition énoncée à l'article 3 du présent décret sont transmis par le ministre du corps dont relève l'agent au ministre chargé de la fonction publique.

Après examen et discussion, le Conseil des Ministres a adopté le projet de décret fixant les conditions requises pour accéder aux corps hors catégorie.

II/- Ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, a soumis à l'examen du Conseil des ministres un projet de décret portant institution des assises nationales de l'entrepreneuriat au Congo, en sigle Anec.

Le projet de décret soumis à l'appréciation des membres du gouvernement s'inscrit dans l'optique de rendre effectives les dispositions, respectivement de la loi n°46-2014 du 3 novembre 2014 portant mesures de promotion et de développement des très petites, petites et moyennes entreprises, et du décret n°2023-1557 du 15 septembre 2023 portant attributions et organisation de la direction générale des petites et moyennes entreprises.

Dans l'esprit et la lettre du décret, les Anec constituent un cadre d'échanges et de concertation entre la puissance publique et/ou les administrations partenaires, le patronat, les promoteurs, les managers d'entreprises et les porteurs de projets. Leur institution vise à susciter, stimuler et développer l'esprit d'initiative et/ou d'entrepreneuriat au sein de la population congolaise en général et en particulier juvénile, afin de s'arrimer à la volonté du chef de l'Etat de dédier une année à la jeunesse. L'objectif poursuivi par les Anec est de susciter des vocations auprès de toutes les couches de la population, particulièrement au sein de celles qui sont économiquement vulnérables. Les Anec qui seront organisées une fois tous les deux ans, en un lieu du territoire national, ne

sont pas seulement un cadre d'échanges, mais aussi un lieu d'exposition et de promotion pour le « made in Congo ».

Le projet de décret prévoit en prélude aux Anec, l'organisation d'une journée d'échanges et des rencontres entrepreneuriales dite « les vendredis de l'entreprise » qui se tiendra une fois par trimestre. Après examen et discussion, le Conseil des ministres a adopté le projet de décret portant institution des assises nationales de l'entrepreneuriat au Congo.

III/- Des communications

1- Ministère des Finances, du Budget et du Portefeuille public

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Christian Yoka, ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public, a soumis à l'attention du Conseil des ministres une communication, relative au rappel des modalités d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025. En effet, le ministre des Finances, du Budget et du Portefeuille public a jugé utile de faire ce rappel qu'il a décliné en cinq points :

1. La loi n° 47-2024 du 30 décembre 2024, portant loi des finances de l'année 2025, consacre le basculement total de l'ensemble des ministères et institutions ministérielles à l'exécution du budget de l'Etat en mode programme. On note qu'à cette date, toutes ces entités devraient avoir déjà nommé leurs responsables de programme et d'action, qui sont les principaux animateurs des programmes budgétaires, conformément aux prescriptions du décret n° 2024-130 du 27 mars 2024 fixant les attributions et les modalités de nomination des gestionnaires des programmes budgétaires ministériels.

L'exécution du budget en mode programme exige une forte collégialité des acteurs impliqués dans les activités du programme. C'est pourquoi, tout au long de ce processus, des formations seront proposées à tous les acteurs, notamment le Parlement, le gouvernement, la Cour des comptes et de discipline budgétaire, chacun dans son rôle, pour renforcer les compétences.

2. L'unité de vote du budget est le programme budgétaire, et il en est de même de son exécution qui se fait par programme. Ainsi, comme indiqué dans la loi de finances de l'année 2025 précitée, les ordonnateurs des budgets programmes ont l'obligation de veiller à ce que toutes les dépenses effectuées correspondent à la réalisation des activités retenues dans les programmes. Il est rappelé à cet effet que le plan d'engagement est exigé en même temps que le plan de passation des marchés en début d'exercice, pour les besoins de consolidation, en vue de

la régulation des dépenses en fonction des recettes, à travers le plan de trésorerie annuel mensualisé, qui est le principal outil de pilotage de l'exécution des dépenses.

3. La budgétisation en mode programme, exige la mise à disposition des ministères des ressources devant leur permettre de financer la mise en œuvre de leurs programmes respectifs. Cela requiert une grande discipline budgétaire, pour garantir la couverture de l'ensemble des dépenses budgétaires par les recettes budgétaires encaissées. Par ailleurs, la pratique consistant à payer des dépenses des exercices antérieurs ou des dépenses hors budget crée un effet d'éviction des dépenses de l'exercice en cours. D'où cette annonce que l'exercice 2024 est clos le 31 janvier 2025 tel que prescrit par l'article 78, dernier alinéa de la loi organique n° 36-2017 du 3 octobre 2017 relative aux lois de finances. Les titres non payés après cette date sont, selon leur nature, soit renvoyés à l'ordonnateur pour annulation, soit transférés à la Caisse congolaise d'amortissement, pour la prise en compte dans la dette intérieure. Seuls les titres de l'exercice en cours seront payés par le Trésor public.

4. La pratique de programmation qui a prévalu jusqu'au précédent exercice est proscrite. Les différents ordonnateurs doivent prendre des dispositions pour conjurer la culture de l'urgence qui s'est installée au sein de l'administration. Cela favorise la transgression permanente des procédures budgétaires, au point que les exceptions accordées ont tendance à se substituer aux règles. Ces pratiques, si elles ne sont pas maîtrisées, rendront instable le plan de trésorerie sur toute l'année.

5. Les ministres sectoriels devraient s'impliquer pleinement, dès à présent, dans la coordination des programmes de leurs ministères respectifs, pour s'assurer que ceux-ci s'exécutent en fonction des objectifs visés. Pour rappel, à la fin de chaque exercice budgétaire, il sera élaboré des Rapports annuels de Performance (RAP) qui seront défendus devant le Parlement, dans le cadre de l'examen de la loi de règlement. En effet, dans le cadre du budget programme, ce n'est plus le ministre chargé des Finances qui défend seul la loi de règlement. Ainsi, suivant le principe de redevabilité, chaque ordonnateur rend compte de l'utilisation des ressources mises à sa disposition. Le ministre, en sa qualité de coordonnateur des programmes de son ministère, répondra, en compagnie des responsables des programmes de son département, de l'atteinte ou non des objectifs définis dans les PAP.

Une attention particulière est, par ailleurs, requise dans le cadre des travaux de préparation du budget de l'exercice 2026, dont le processus est régi par le décret n° 2023-122 du 5 avril 2023 fixant le calendrier de la procédure de préparation du budget de l'année.

2-Ministère de l'Economie forestière

Invitée par le président de la République à prendre la parole, Mme Rosalie Matondo, ministre de l'Economie forestière, a soumis au Conseil des ministres une communication relative à l'état d'avancement du processus d'adoption du projet de résolution de la Décennie des Nations unies sur l'afforestation et le reboisement à la 79e session de l'Assemblée générale des Nations unies.

En effet, conformément aux recommandations contenues dans la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement issues de la première conférence internationale sur l'afforestation et le reboisement, tenue à Brazzaville, du 2 au 5 juillet 2024, sous les auspices de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, un projet de résolution visant l'instauration d'une Décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement a été inscrit par la République du Congo, à l'agenda de la 79e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Grâce à une campagne soutenue de sensibilisation et de plaidoyer, menée de mains de maître par le chef de l'Etat et les membres du gouvernement à l'occasion des événements internationaux d'envergure tels que le Sommet des chefs d'Etat de l'Union africaine, le G7 des forêts, le Comité des forêts de la FAO, la COP 29, le Sommet des BRICS, le projet de résolution a pu obtenir à ce jour des soutiens de taille, notamment des pays africains, des Etats-Unis d'Amérique, de la France et de l'Italie. Ainsi, l'adoption du projet de résolution par les Nations unies est prévue dans les semaines qui suivent.

En considération de ce qui précède, on peut affirmer que la campagne de sensibilisation et de plaidoyer menée par les autorités congolaises sous l'impulsion de son excellence monsieur le président de la République, chef de l'Etat, initiateur de la Décennie africaine et mondiale de l'afforestation et du reboisement produit des résultats probants et vient aussi consolider le leadership du Congo en matière de gestion durable des forêts pour une contribution plus accrue à la lutte globale contre le changement climatique.

3-Ministère de la coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé

Invité à son tour par le président de la République à prendre la parole, M. Denis Christel Sassou N'Guesso, ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé, a soumis au Conseil des Ministres une communication concernant l'information relative à l'organisation de la 4e édition de l'exposition économique et commerciale Chine-Afrique.

Introduisant ce dossier, le ministre chargé de la Coopération internationale a indiqué ce qui suit :

Dans le cadre du déploiement des acti-

vités du forum sur la coopération entre la Chine et l'Afrique, dont la République du Congo assure la co-présidence à travers le mandat confié à son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, pour la période 2025-2027, d'une part, et afin de mettre activement en œuvre les « dix actions de partenariats » sur la modernisation en vue d'un développement de haute qualité de la coopération économique et commerciale entre la Chine et l'Afrique, d'autre part, le ministère du Commerce de la République populaire de Chine et le gouvernement populaire de Hunan organisent conjointement la 4e exposition économique et commerciale sino-africaine, à Changsha dans la province de Hunan, du 12 au 15 juin 2025, placée sur le thème « Chine et Afrique : ensemble vers la modernisation ».

La 4e édition se concentrera sur la mise en œuvre des dix actions de partenariat sur la modernisation, ainsi que sur les initiatives économiques et commerciales définies lors du sommet sino-africain de Pékin tenu en 2024. Elle visera également à soutenir le développement de la zone pilote Chine-Afrique pour la coopération économique et commerciale approfondie.

Ainsi pour cette 4e édition de l'exposition, la République du Congo, en qualité de co-présidente, sera représentée à trois niveaux, à savoir :

- Au niveau gouvernemental : onze personnes conviées ;

- Au niveau des entreprises et des associations : onze représentants pris en charge ;

- Au niveau des exposants : quinze personnes attendues et prises en charge.

En outre, la société Hunan Road & Bridge construction group s'est engagée à confectionner un stand de 200m² au pavillon spécial au profit du Congo. Il sied de noter que l'exposition sera précédée par la tenue à Changsha, le 11 juin 2025, de la réunion des ministres de la Coopération et des coordonnateurs.

4-Ministère des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat

Invitée de nouveau par le président de la République à prendre la parole, Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, a présenté au Conseil des ministres une communication relative à la tenue de la 11e Conférence des ministres de l'Artisanat de l'espace Odepa.

En effet, placée sous le très haut patronage de son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la ville de Brazzaville a accueilli, le 11 août 2024, en prélude à la Foire internationale de l'artisanat du Congo tenue du 12 au 29 août 2024, la 11e Conférence des ministres de l'Artisanat de l'espace Odepa.

Cet événement a réuni seize pays

membres ainsi que trois institutions partenaires, à savoir l'Uemoa, la CEEAC et la Cémac. Au cours des travaux, la Conférence des ministres a adopté vingt-huit résolutions portant principalement sur :

- Le rapport des experts ;

- Le rapport de mandature du président en exercice et des feuilles de route des différentes instances ;

- L'évaluation de la situation financière du secrétariat général ;

- La gouvernance globale de l'Odepa.

C'est ainsi que, entre autres, la Conférence des ministres a procédé au renouvellement de ses instances dirigeantes. Il s'agit de :

- Présidence de l'Odepa: Mme Jacqueline Lydia Mikolo, ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat de la République du Congo, désignée présidente en exercice pour un mandat d'un an ;

- Trois vice-présidents désignés, dont les postes sont occupés respectivement par les ministres chargés de l'Artisanat des pays suivants : Maroc, Mali et l'Algérie ;

- La coordination régionale représentée respectivement :

- pour l'Afrique centrale : Tchad ;

- pour l'Afrique du Nord : Mauritanie ;

- pour l'Afrique de l'Ouest : Niger

et pour l'Afrique australe et orientale par le Zimbabwe.

- Un secrétaire général a. i. de l'Odepa en la personne de M. Fidèle Ilboudo, pour un mandat d'un an avec la mission de tout mettre en œuvre pour permettre le recrutement du secrétaire général par appel à candidature.

En guise de reconnaissance de son engagement pour le développement de l'artisanat, la Conférence des ministres de l'Odepa a désigné son excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République du Congo, en qualité « d'ambassadeur de l'artisanat africain » pour la période 2024-2025.

V/- Nomination

Pour terminer, au titre des mesures individuelles, le Conseil des ministres a procédé à la nomination suivante : Est ainsi nommé :

Ministère de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat

Président du Conseil d'administration de la Société de promotion immobilière: M. Mbou Likibi Gaspard Symphonien, maître-assistant Cames en sciences économiques.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, le président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 11h45mn.

Fait à Brazzaville, le 12 février 2025



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Émirats Arabes Unis
12 février 2025



LA FONDATION TONY ELUMELU S'ASSOCIE AU BUREAU DES AFFAIRES DE DÉVELOPPEMENT DES ÉMIRATS ARABES UNIS

La Fondation Tony Elumelu s'associe au Bureau des affaires de développement des Émirats arabes unis et à la Fondation Khalifa Bin Zayed Al Nahyan pour autonomiser 1000 jeunes entrepreneurs africains supplémentaires.

La Fondation Tony Elumelu (TEF), leader de l'autonomisation des jeunes entrepreneurs africains, a conclu un partenariat stratégique de 6 millions de dollars avec le Bureau des affaires de développement des Émirats et la Fondation Khalifa Bin Zayed Al Nahyan (Erth Zayed). Ce partenariat offrira formation, mentorat, accès à des réseaux et un capital de démarrage de 5 000 \$ à 1 000 entrepreneurs africains.

Signé lors du Sommet mondial des gouvernements par Tony O. Elumelu, fondateur de TEF, et Mohamed Haji Al Khoori, directeur général de la Fondation Khalifa, cet accord reflète leur vision commune de l'autonomisation économique et de l'entrepreneuriat en Afrique. La Fondation Khalifa tirera parti de l'expertise de TEF, reconnue pour son programme pionnier de formation, mentorat et financement destiné aux entrepreneurs africains.

De son côté, Mohamed Haji Al Khoori a affirmé : « Notre mission chez Erth Zayed est de bâtir des partenariats qui stimulent les progrès humanitaires et économiques. Soutenir les jeunes entrepreneurs africains correspond à notre objectif de renforcer les économies et d'améliorer les communautés. »

Depuis 2015, TEF a formé 2,5 millions d'Africains via sa plateforme numérique TEFConnect, financé directement plus de 21 000 entrepreneurs avec 100 millions de dollars et généré 1,5 million d'emplois. Avec ce partenariat, TEF renforce les liens culturels et économiques entre le CCG et l'Afrique.

Depuis 2015, TEF a formé 2,5 millions d'Africains via sa plateforme numérique TEFConnect, financé directement plus de 21 000 entrepreneurs avec 100 millions de dollars et généré 1,5 million d'emplois. Avec ce partenariat, TEF renforce les liens culturels et économiques entre le CCG et l'Afrique.

Les candidatures pour le programme 2025 sont ouvertes aux Africains avec des idées novatrices ou des entreprises de moins de 5 ans, jusqu'au 1er mars sur TEFConnect. Découvrez les initiatives de TEF et les réussites des anciens bénéficiaires sur leur plateforme.

COOPÉRATION JAPON-CONGO

43 millions FCFA pour la construction d'un centre de santé

Le gouvernement japonais va financer, sous forme de contrat de don, le projet d'extension du Centre de santé Père Desportes de Madibou, le 8e arrondissement de Brazzaville, pour un montant d'environ 43 millions FCFA.

Le contrat de don relatif au projet porté par l'Association des sœurs servantes de Cana (ASSC) a été signé le 11 février entre l'ambassade du Japon en République du Congo et les responsables de l'ASSC, dans le cadre de l'Aide non remboursable aux micro-projets locaux contribuant à la sécurité humaine (APL). Ce projet vise à renforcer l'accès aux soins médicaux pour environ 20 000 habitants du quartier Mousosso et ses environs, en réduisant

la nécessité de longs déplacements sur des routes dégradées. Il prévoit la construction d'un centre de santé moderne à deux étages, doté de services des soins ambulatoires, d'un laboratoire, des salles d'observation, d'une pharmacie ainsi que d'une unité de petite chirurgie. « En garantissant des soins de qualité à des prix accessibles, ce projet permettra également d'assurer un environnement sanitaire optimal, respectant les normes d'hygiène,

d'intimité et de sécurité », indique le communiqué de presse de l'ambassade du Japon. Le texte souligne que le personnel médical bénéficiera, par ailleurs, d'un cadre de travail amélioré, favorisant une prise en charge plus efficace et humaine des patients. L'ASSC, ayant déjà démontré son expertise en gestion d'infrastructures communautaires à travers la construction d'un établissement scolaire financé par l'APL du Japon en 2018, a été sélectionnée pour

son engagement et pour sa capacité à assurer la pérennité du projet. À travers cette initiative, le Japon réaffirme son attachement à la coopération au développement et à l'amélioration des conditions de vie de la population vulnérable. « Ce projet intègre une démarche plus large de renforcement des liens d'amitié et de partenariat entre le Japon et la République du Congo », précise le communiqué.

Guy-Gervais Kitina

CONGO-UNICEF

Roland Bris Kongo fait le point de la mission d'évaluation dans les Plateaux

A la tête d'une mission de presse effectuée du 1er au 8 février dans les départements des Plateaux (Makotimpoko), et de la Cuvette (Mossaka, Konda, Bonga et Likendzé), le chargé de la protection de l'enfance au Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef)-Congo, Roland Bris Kongo, s'est dit satisfait de la réponse humanitaire apportée par cette agence onusienne et ses partenaires après les inondations de 2023 et 2024.

À l'issue des inondations ayant frappé les riverains du fleuve Congo et ses affluents, entre 2023 et 2024, l'Unicef et ses partenaires avaient apporté une réponse humanitaire portant, entre autres, sur le volet protection mis en œuvre dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Likouala. Le but étant de soulager, tant soit peu, la population meurtrie. Un volet qui comportait également la création des espaces « Amis des enfants », un concept mis en œuvre par l'Unicef permettant la prise en charge des enfants victimes de traumatisme y compris les parents, en cas de catastrophe.

Tant vantés par les enfants et les animatrices, ces espaces n'ont duré que quelques mois à la suite des difficultés de plusieurs ordres. « Il y a des jeux récréatifs qui y sont organisés, il y a un suivi psychologique des enfants dans le cadre de ces espaces. Autour d'eux, généralement des sensibilisations sont organisées auprès de la population en matière des violences ayant pour base le genre », a expliqué Roland Bris Kongo.

Dans le domaine de la santé, l'Unicef a apporté sa réponse d'urgence en dotant plusieurs districts de ces trois départements en pro-

duits pharmaceutiques. Un élan de solidarité salué par les responsables du centre de santé de Makotimpoko et de l'hôpital de base de Mossaka qui, pendant des fortes inondations, opéraient parfois des patients dans les pirogues. « En matière de santé, les médicaments que l'Unicef a fait don ont permis de soulager également la population », s'est-il réjoui. Pour épargner les habitants de certaines maladies, l'Unicef a réhabilité des puits d'eaux dans des localités telles que Mossaka et Konda, distribué des aquatabs pour le traitement d'eau. En termes d'éducation, plusieurs écoles ou circonscriptions scolaires ont reçu des kits scolaires dans dix districts dans les trois départements.

Tenir compte des effectifs réels des victimes

« C'est ainsi que nous sommes venus avec un groupe de journalistes pour faire une évaluation de cette réponse humanitaire que l'Unicef avait apportée mais aussi voir comment la population, grâce à ce soutien, a pu développer les capacités de résilience. Cette mission a été aussi l'occasion de faire constater par le groupe de médias, qui est venu avec nous, l'impact de



Roland Bris Kongo visitant le puits d'eau de Konda/Adiac

ces inondations sur la population dans les deux départements que nous avons visités. Nous avons commencé la mission dans les Plateaux, notamment à Makotimpoko, nous sommes allés jusqu'à Mossaka où nous avons pu visiter trois villages, précisément Bonga, Likendzé et Konda », a poursuivi le chargé de la protection de l'enfance à l'Unicef-Congo. Il a précisé que l'impact reste encore visible dans toutes les localités où la mission est passée.

S'agissant du côté positif, le chef de la délégation s'est félicité du fait que les habitants ont pu, dans ces localités, développer leurs capacités de résilience. D'après lui, la réponse de l'Unicef a permis de soulager tant soit peu pas mal des parents en ce qui concerne l'éducation

mais également en termes de protection. « Les habitants avec lesquels nous avons discuté, y compris les animatrices des espaces les Amis des enfants, nous ont dit que les enfants qui au départ étaient traumatisés ont pu retrouver la joie de venir jouer avec les autres, grâce à ces espaces », a-t-il noté.

Concernant les doléances recueillies, Roland Bris Kongo est conscient que la réponse apportée par l'Unicef et ses partenaires y compris par le gouvernement ne pouvait pas satisfaire toute la population, d'autant plus que la demande était tellement grande. Au regard de l'urgence, l'Unicef avait ciblé les plus démunis parce que le don ne pouvait répondre aux besoins de tout le monde. « Ce sont d'abord les plus démunis qui ont bé-

néficié de cette aide, même si tout le monde en a besoin. Je pense que c'est aussi une occasion de lancer un message aux différents partenaires en disant que la population de ces localités reste inquiète, parce que les inondations peuvent revenir à tout moment. Donc, prochainement, il va falloir mieux s'organiser en tenant compte des effectifs réels des victimes pour pouvoir aider le maximum possible. Mais, dans notre cas à l'Unicef, nous essayerons toujours de faire de notre mieux pour aider, comme nous avons l'habitude de le faire, à chaque fois qu'il y a une catastrophe dans le pays », a-t-il plaidé. Il a indiqué que le plus important est d'aider les victimes à pouvoir développer leurs capacités de résilience.

Parfait Wilfried Douniama

UNIVERSITÉ MARIEN-NGOUBI

Célébration de la première journée scientifique des légumineuses

A l'occasion de la Journée internationale des légumineuses, le 10 février de chaque année, l'Université Marien-Ngouabi l'a célébrée pour la première fois, dans l'auditorium de sa grande bibliothèque, sous les auspices de son président, le Pr Parisse Akouango, sur le thème « Etat des lieux des travaux et perspectives de recherche sur les légumineuses au Congo ».

Instituée à l'échelle internationale depuis le 10 février 2016, la célébration de la première journée scientifique des légumineuses à l'université Marien-Ngouabi a eu lieu à l'initiative louable du Laboratoire de biodiversité, de gestion des écosystèmes et de l'environnement (LBGE) de la Faculté des Sciences et techniques. Des échanges, découvertes et perspectives prometteuses pour l'avenir des légumineuses ont marqué cette célébration.

Dans son mot de bienvenue, le doyen de la Faculté des Sciences et techniques, le Pr Basile Guy Richard Bosoto, a indiqué que cette initiative encourageante témoigne de l'engagement de cet établissement à placer la biodiversité au cœur des travaux de recherche de ses enseignants-chercheurs. Les légumineuses, avec leurs multiples qualités nutritionnelles, leur rôle dans la sécurité alimentaire et leur contribution à la préservation de l'environnement représentent un enjeu majeur pour la société. Cette journée offre donc une occasion propice pour faire le point sur les recherches en cours et élaborer des perspectives visant à mieux valoriser ces plantes, notamment dans un contexte marqué par le changement climatique et la pression anthropique. Pour sa part, le président du comité

d'organisation, le Pr Joseph Yoka, a rappelé que l'année 2016 a été déclarée année internationale des légumineuses par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture. Ce qui a permis de faire savoir que les légumineuses pouvaient contribuer à la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030. En effet, c'est après le succès de l'année 2016 que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 10 février, Journée internationale des légumineuses. Sa célébration offre une occasion unique de sensibiliser le grand public à l'intérêt des légumineuses et au rôle fondamental qu'elles jouent dans la transition vers des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, dans l'optique d'améliorer la production, la nutrition et les conditions de vie, en ne laissant personne de côté.

Occasion donnée de faire le point des acquis scientifiques sur les légumineuses au Congo

Le président du comité d'organisation a fait savoir que la célébration de cette journée internationale au Congo par le biais du LBGE de la Faculté des Sciences et techniques de l'Université Marien-Ngouabi est une occasion qui permet aux enseignants-chercheurs



Le président du comité d'organisation, le Pr Joseph Yoka, répondant à la presse/Adiac

et chercheurs d'atteindre les objectifs ci-après : faire le point des acquis scientifiques sur les légumineuses au Congo et des difficultés rencontrées par les enseignants-chercheurs et chercheurs ; offrir un cadre de discussion, de réflexion et de concertation pour relever les défis auxquels sont confrontés les enseignants-chercheurs et chercheurs ; permettre aux enseignants-chercheurs et chercheurs de présenter les résultats de leurs travaux ; favoriser les échanges d'expériences entre les acteurs de la recherche ; mener des réflexions sur des sujets prioritaires à développer

dans le cadre des perspectives de recherche ; faire un plaidoyer pour la prise en compte de la recherche dans les priorités de l'État.

Ouvrant cette première journée scientifique des légumineuses de l'Université Marien-Ngouabi, le Pr Parisse Akouango a mentionné qu'elle son institution se justifie par l'importance nutritionnelle et environnementale car, les légumineuses constituent non seulement des aliments nutritifs pour l'humanité, mais également une source essentielle d'aliments nutritifs pour les animaux. Elles contribuent alors à la sécurité

alimentaire et à la protection de l'environnement. A titre d'exemple, sur le plan environnemental, les légumineuses fixent l'azote atmosphérique et permettent ainsi d'améliorer la qualité des sols. Elles peuvent également jouer un rôle important dans la transformation des systèmes agroalimentaires mondiaux, constituant une source non onéreuse de protéines, de fibres et de nutriments essentiels, qui sont la clé d'une alimentation saine pour l'homme et les animaux.

Le Pr Parisse Akouango a profité de cette tribune pour rappeler aux enseignants-chercheurs de l'Université Marien-Ngouabi que la recherche est l'une de leurs missions fondamentales. « Nos travaux de recherche doivent contribuer à satisfaire les besoins socioéconomiques et environnementaux du pays. L'Université Marien-Ngouabi est à sa première journée scientifique des légumineuses et continuera dans cette dynamique qui vient d'être instaurée. Je suis convaincu, sans risque de me tromper, que de cette journée sortiront des acquis scientifiques à valoriser et des perspectives de recherche tendant à relever les défis scientifiques sur les légumineuses au Congo », a-t-il exhorté.

Bruno Zéphirin Okokana

AFRIJET

PORT HARCOURT

rapide, ponctuel, fiable.

17.01.2025 au 31.03.2025

DÉPART PNR  PHC
POINTE-NOIRE
MARDI - VENDREDI

RETOUR PNR  PHC
PORT HARCOURT
MERCREDI - VENDREDI

01.04.2025 au 26.10.2025

DÉPART PNR  PHC
POINTE-NOIRE
LUNDI - JEUDI - DIMANCHE

RETOUR PNR  PHC
PORT HARCOURT
MARDI - MERCREDI - JEUDI
DIMANCHE

 POINTE-NOIRE  3 VOLS/SEMAINE*  186 662 CFA TTC*

GUERRE EN UKRAINE

Trump et Poutine conviennent de négociations « immédiates »

Pour la première fois depuis le début de la guerre en Ukraine, Donald Trump et Vladimir Poutine ont échangé, le 12 février, au téléphone. Les deux présidents ont convenu de négociations immédiates pour mettre fin à la guerre, avec une rencontre prévue en face-à-face.

« Il viendra ici, et j'irai là-bas, et nous nous verrons probablement en Arabie saoudite la première fois », a affirmé Donald Trump lors d'un échange avec des journalistes à la Maison Blanche, sans donner de date, en prévoyant aussi un cessez-le-feu « dans un futur pas si lointain » en Ukraine. La conversation entre Donald Trump et Vladimir Poutine a duré environ quatre-vingt-dix minutes, selon le Kremlin. Le président américain a cité quelques sujets abordés : l'Ukraine, mais aussi le Moyen-Orient, l'intelligence artificielle, l'énergie, le « pouvoir du dollar ». Les deux dirigeants ont décidé de « travailler ensemble de façon très étroite », y compris en visitant leurs pays respectifs, a précisé Donald Trump.

Le président américain a, par ailleurs, jugé qu'une adhésion de l'Ukraine à l'Otan, voulue par Kiev mais absolument rejetée par Moscou,



Vladimir Poutine et Donald Trump/DR

ne serait « pas réaliste ». Il a également dit qu'il « faudrait des élections à un moment ou un autre » en Ukraine.

La Russie et les Etats-Unis vont commencer « immédiatement » à négocier en vue de mettre fin au conflit, a affirmé le président américain sur son réseau Truth Social, en vantant une conversation « très productive » avec son homologue russe.

De son côté, Vladimir Poutine a dit à Donald Trump vouloir trouver une « solution de long terme » au conflit ukrainien via des « pourparlers de paix », a annoncé le Kremlin, parlant d'un appel téléphonique de près d'une heure et demie. Dans la foulée, le président américain a informé son homologue ukrainien, Volodymyr Zelensky. Ce dernier a souligné qu'ils avaient «

longuement parlé des possibilités de parvenir à la paix ».

L'appel téléphonique est survenu au lendemain de la libération par la Russie d'un Américain, Marc Fogel, condamné pour possession de drogue. En retour, les Etats-Unis ont accepté de libérer le Russe Alexander Vinnik, condamné pour des délits liés aux cryptomonnaies. Washington a aussi

annoncé la libération de trois personnes « détenues » au Bélarus, dont une de nationalité américaine.

Peu après l'échange téléphonique entre les deux dirigeants, le président américain, Donald Trump, a fait savoir qu'il rencontrera son homologue russe, Vladimir Poutine prochainement en Arabie saoudite, où ils ont convenu d'engager « immédiatement » des négociations pour mettre fin à la guerre en Ukraine. « On se rencontrera en Arabie saoudite », a déclaré le président américain.

De leur côté, les chefs de la diplomatie espagnole, allemande et française ont affirmé qu'aucune décision sur l'Ukraine ne pouvait se prendre « sans Kiev » et sans la participation des Européens.

Rappelons que la dernière rencontre entre Donald Trump et Vladimir Poutine avait eu lieu à Helsinki, en Finlande, en 2018.

Yvette Reine Boro

VACCINATION

Des experts du PEV réfléchissent sur la clarification des décaissement des fonds

Le Programme élargi de vaccination (PEV), grâce à l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), organise, du 12 au 14 février, à Kinshasa un atelier sur la classification des procédures et mécanismes de décaissement des fonds en faveur des activités de la vaccination.

L'atelier vise à renforcer la collaboration entre le PEV et ses partenaires sur les défis liés aux financements des activités de vaccination. Il est donc question pour les participants de définir les mécanismes de partage des informations financières entre le PEV et ses partenaires et de redynamiser la tenue mensuelle des réunions de la sous-commission. Abordé par la presse, le chef de division administrative et financière du PEV, Didier Mbaya, a expliqué les raisons qui ont conduit à l'organisation de cet atelier. « Les résultats de la couver-

ture vaccinale n'ont pas été fameux pour l'année 2023. Le taux de vaccination est descendu à 38% de couverture vaccinale. Malgré le financement que nous avons, on n'a pas atteint 62% de couverture vaccinale des enfants dans notre pays. C'est pourquoi nous avons organisé cet atelier pour voir les faiblesses et remonter la pente », a-t-il fait savoir.

Il a, par ailleurs, souligné que quand les enfants ratent la vaccination, cela représente un véritable danger pour le pays parce que, a-t-il poursuivi, la plu-

part des maladies combattues sont transmissibles. « En tant que PEV, nous nous occupons des maladies évitables par la vaccination. C'est pourquoi nous nous retrouvons avec nos partenaires, OMS et Gavi, pour faire une petite évaluation en ce début d'année afin de voir ce qui a marché et ce qui n'a pas marché », a-t-il renchérit.

Selon Didier Mbaya, plusieurs paramètres font en sorte qu'il y ait une faible couverture vaccinale. « Le gouvernement finance l'achat des vaccins avec

l'appui des partenaires, mais le problème qui se pose ce sont les procédures de décaissement de fonds. L'argent est là mais on n'arrive pas à le faire arriver à temps là où les prestataires doivent vacciner l'enfant », a-t-il ajouté, concluant : « Les vaccins sont bien achetés, mais l'acheminement vers les derniers kilomètres pose problème. C'est le pourquoi de la tenue de cet atelier pour voir comment accomplir les procédures pour atteindre les enfants et la couverture vaccinale ».

Cet atelier va adopter des recommandations importantes pour renforcer la vaccination; assouplir les procédures de décaissement des fonds des partenaires à tous les niveaux (gouvernement, Gavi, OMS, Unicef.); respecter les directives et normes de Goma de juin 2007 sur les activités des vaccinations supplémentaires; respecter le délai de transmission des justificatifs du gouvernement et des différents partenaires à tous les niveaux et identifier les banques ou agences fiduciaires crédibles dans les milieux.

Blandine Lusimana

MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ITIE

Le gouvernement accusé d'avoir failli à ses engagements

Des organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) s'inquiètent du « désengagement du gouvernement de la République démocratique du Congo du processus ».

La Synergie des organisations de la société civile engagées dans la mise en œuvre de l'ITIE a reproché, le 12 février, au gouvernement congolais la non-tenue de ses engagements vis-à-vis de ce processus. Elle rappelle, en effet, qu'en octobre 2022, grâce aux efforts de toutes les parties prenantes (Gouvernement, industrie, société civile et partenaires techniques et financiers), l'ITIE international avait donné un satisfecit de 85,5 %, soit un haut niveau de transparence au processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC. « Une cotation qui présageait un meilleur avenir pour l'ITIE-RDC », a-t-elle souligné, regrettant qu'à ce jour le gouvernement se désintéresse de plus en plus de ce processus. « Le secrétariat technique ne reçoit plus de financements du gouvernement ni pour son fonctionnement, ni pour la mise en œuvre du plan de travail », a indiqué cette synergie.

Des promesses non respectées

La coalition a, par ailleurs, relevé que lors de la 130e réunion ordinaire du Comité exécutif de l'ITIE-RDC, le président de la séance (membre du gouvernement) avait réitéré l'engagement ferme du pays à demeurer un modèle de transparence dans la gestion de ses ressources extractives. Mais, malgré cette déclaration de bonnes intentions, il a été constaté le non-respect des engagements pris par le chef de l'Etat devant le Parlement, concernant l'amélioration de la transparence dans le secteur extractif en RDC ; le non-respect des engagements du gouvernement devant les institutions financières internationales de soutenir la mise en œuvre de l'ITIE ; ainsi que son désengagement dans le processus ITIE. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont également noté l'indifférence du ministère des Finances et du Budget, en ce qui concerne le décaissement des fonds desti-

nés au fonctionnement de l'ITIE et la mise en œuvre du plan de travail ; le non-paiement des loyers (six mois d'arriérés) et des salaires (trois mois d'arriérés) des agents du secrétariat technique ; la coupure de l'eau et de l'électricité pour non-paiement des factures ; l'exécution partielle du plan de travail par les financements des institutions internationales ; ainsi que la non organisation des activités de renforcement des capacités des parties prenantes.

Cette situation amène les organisations signataires du communiqué à recommander au président de la République de respecter ses engagements pris lors du discours sur l'état de la Nation, en novembre 2023. Dans ce discours, le chef de l'Etat avait rassuré que « le gouvernement met en œuvre l'ITIE dans la perspective de promouvoir la bonne gestion des ressources naturelles aux fins que les revenus qu'elle génère profitent à la population

et aux générations futures ». Ces organisations attendent qu'il instruisse urgemment l'exécutif afin de mettre des moyens financiers à la disposition du secrétariat technique pour la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Des moyens nécessaires à mettre à la disposition de l'ITIE

L'Assemblée nationale a été exhortée à mettre les moyens nécessaires dans le budget national pour permettre au Comité national ITIE-RDC de mettre en œuvre ce processus dans le pays ; de vérifier et de s'assurer lors de la reddition des comptes que les moyens financiers alloués au Comité national ITIE-RDC ont été effectivement débloqués en sa faveur ; et de réajuster et actualiser la quotité allouée par le budget national à l'ITIE RDC depuis plusieurs années, suite aux fluctuations et dévaluations de la monnaie.

La Première ministre est appelée, pour sa part, à instruire les ministres des Finances et du Budget à décaisser en mode d'urgence et à mettre à la dispo-

sition du secrétariat technique de l'ITIE les fonds destinés à son fonctionnement et à la mise en œuvre de ce processus ; et à instruire le ministre de l'Urbanisme et Habitat afin de mettre à la disposition de l'ITIE des bâtiments propres pour éviter les coûts élevés du loyer.

La Synergie sollicite des partenaires financiers le soutien continu du processus ITIE-RDC et des organisations de la société civile qui y sont impliquées. Aux organisations de la société civile, il leur est demandé d'engager la réflexion commune pour se doter d'une feuille de route nationale afin de mener des actions en faveur du financement régulier du processus ITIE-RDC ; et de proposer un mécanisme pérenne de son financement, en se référant, par exemple, au modèle du Fonds national des réparations des victimes de violences sexuelles liées aux conflits et des victimes contre la paix et la sécurité de l'humanité.

Lucien Dianzenza

NÉCROLOGIE



Douniama Parfait Wilfried, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, le sergent des Forces armées congolaises, Douniama Ondele Jocelyn, Blaise Douniama «Moubiala» ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances, du décès le 5 février 2025 de leur frère aîné, Douniama Tsiba Marcel «Bourgeois».

Le corps sans vie se trouvant à la morgue d'Oyo, la date de l'inhumation sera communiqué ultérieurement.



Les familles Nsémi Noé, Daniel Ndoundou, son épouse Odile Baboka et ses enfants, ont la profonde douleur d'annoncer, aux parents, amis, collègues, patients, élèves et connaissances, le décès du docteur Gaston Baboka, survenu en France, le 31 janvier 2025, à l'âge de 84 ans.

La veillée à Brazzaville se déroulera les 12,13,14 février au domicile du défunt avenue Pointe-Hollandaise, Mpila-Brazzaville.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 14 février 2025 à 13h 15 en l'Église protestante unie de Belleville

97 Rue Julien Lacroix - 75020 Paris

L'inhumation aura lieu le vendredi 14 février 2025 à 15h 15 cimetière La Villette 46, Rue d'Hautpoul - 75019 Paris.

Sincères remerciements à toutes et à tous, celles et ceux qui pourront venir communier avec la famille

L'APRÈS SOMMET DE L'EAC ET LA SADC

Le gouvernement dénonce la violation par le M23 du cessez-le-feu

Moins de vingt-quatre heures après la tenue, le 8 février à Dar-es Salaam, en Tanzanie, du Sommet conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) consacré au conflit à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC), les armes se sont remises à crépiter.

Les rebelles du M23, soutenus par le Rwanda, ont poursuivi sans désemparer leur progression dans la province du Sud-Kivu. Ils ont violé le cessez-le-feu décrété par les participants à la rencontre de Dar-es Salam. C'est ce que rapporte un communiqué du gouvernement de la RDC publié le 12 février, dans lequel il est fait mention d'une série d'attaques des positions des Forces

armées de la RDC (FARDC) par le M23. Il s'agit, entre autres, du bombardement, le 9 février, des positions des FARDC dans la localité de Ndoluma, chefferie des Bamate, en territoire de Lubero (Nord-Kivu). Quatorze morts parmi les civils et plusieurs blessés ont été recensés. Les localités de Kanyambi, de Ndolama et de Tshulo, toujours dans le Lubero, étaient aussi victimes

de ces attaques. Au sud-Kivu, les rebelles du M23 ont attaqué Kalehe le 11 février et quelques positions des FARDC jusqu'à occuper le siège administratif de ce territoire.

Le même communiqué a, par ailleurs, rassuré sur le fait que les rebelles ont été repoussés, même s'ils continuent de recevoir des renforts. Pour le gouvernement congolais, la SADC et

l'EAC devront condamner unanimement cette énième violation du cessez-le-feu et prendre des sanctions rigides contre le Rwanda. L'exécutif national recommande, en outre, la convocation d'une réunion d'urgence des instances de la SADC et de l'EAC pour évaluer la situation et tirer les conséquences de ce nouvel acte d'agression.

Sylvain Andema

ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

Près de cent cinquante cas recensés en RDC en 2024

Le rapport annuel sur la situation de la liberté de la presse en République démocratique du Congo (RDC), rendu public par l'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) et le Partenariat pour la protection intégrée (PPI), le 12 février, indique une documentation de soixante-dix-sept cas par la première organisation et quarante-et-un cas par la seconde.

L'Olpa et le PPI ont recensé, du 1er janvier au 31 décembre 2024, 133 cas d'atteintes à la liberté de la presse à travers le pays, dont 15 cas recensés ensemble.

Selon le rapport, les différents cas ont été enregistrés dans dix-sept des vingt-six provinces que compte la RDC. En tête vient le Sud-Kivu avec trente-quatre cas, suivi de l'Equateur avec vingt-cinq cas, et du Nord-Kivu avec vingt-et-un cas. Ensuite viennent l'Ituri avec treize cas, Kinshasa neuf cas, Tanganyika sept cas, Kasai Oriental cinq cas, Lomami quatre cas, puis Kwango et Sankuru, trois cas chacun. Les provinces de Haut-Katanga, Haut-Uélé, Kasai central, Kwilu, Tshopo et Tshuapa viennent en dernière position avec un cas chacune.

Plusieurs types d'atteintes enregistrés

Dans leur rapport, Olpa et PPI ont admis avoir enregistré plusieurs types d'atteintes qui ont visé les professionnels des médias allant de l'interpellation jusqu'à l'incarcération, en passant par l'entrave à la libre circulation de l'information, l'agression, les menaces et les pressions administratives, judiciaires et économiques. Parmi les cas relevés, quarante-trois atteintes ont concerné l'intégrité physique des journalistes et autres professionnels des mé-



Le secrétaire exécutif d'Olpa, Alain Kabongo, étalant le contenu du rapport annuel/Adiac

dias (agression et menaces), quarante-cinq leur droit à la liberté de mouvement (interpellation et menace) et quarante-cinq autres ont eu trait à leur droit de fournir l'information au public (entraves à la libre circulation de l'information et pressions administratives, économiques et judiciaires).

Les détenteurs du pouvoir public comme auteurs d'abus

Le monitoring présenté par Olpa et PPI a démontré que les détenteurs du pouvoir public sont en majeure partie les auteurs des différentes violations. Ce travail identifie les forces de sécurité (30 %), les autorités politico-administratives (23 %), les autorités judiciaires (12 %), les services de renseignement (9,7 %), les services étatiques (2 %), les fonctionnaires (0,8 %), comme principaux auteurs

d'actes d'atteintes à la liberté de la presse à travers le pays. A leurs côtés, ces deux organisations ont également identifié comme auteurs de différentes violations ou abus de la liberté de la presse, les groupes armés (9,7 %), les acteurs sociaux (membres d'une association, supporters d'un club de football, fidèles d'une église, acteurs religieux, membres d'une brigade universitaire) (5 %), les personnes non autrement identifiées (4 %), les militants d'un parti politique (3 %), ainsi que les acteurs politiques (0,8 %). Parmi les victimes de ces atteintes, cent quinze ont été des hommes et douze des femmes. Cent un travaillent dans la presse audiovisuelle, vingt-deux dans la presse en ligne, deux dans la presse écrite, et deux autres indépendants.

L'Olpa et le PPI ont travaillé dans le cadre d'un appui du

projet « Protéger la liberté d'informer en RDC », mis en œuvre par Internews et financé par la coopération suisse. Ces organisations ont relevé, dans le suivi quotidien de la situation de la liberté de la presse à travers le monitoring, des cas des violations des droits des journalistes et médias sur l'ensemble du territoire national. Chencelle Bamenga d'Olpa a souligné que la situation de la liberté de la presse est préoccupante à travers le pays, particulièrement dans sa partie Est où elle s'est aggravée. La province la plus concernée est le Nord-Kivu, où sévit la rébellion du M23. Ce même constat a été fait dans les provinces de Maï-Ndombe, avec le phénomène « Mobondo », de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Maniema, où les journalistes sont souvent victimes d'attaques entre parties au conflit alimenté par l'activisme des groupes armés

locaux. A cela s'ajoute la persistance de la corruption qui est « un défi de taille dans le fonctionnement de l'appareil judiciaire », selon les deux organisations.

Me Paul Nkuadio, qui a représenté le directeur-pays d'Internews, Karim Bernard Dende, a salué les efforts fournis par ces deux organisations dans le cadre de la promotion et la défense de la liberté de la presse, conclue pour l'année 2024 par la rédaction de ce rapport. Ces efforts ont également été loués par le chef de coopération adjoint de l'ambassade de Suisse en RDC, Jurg Schneider.

De leur côté, le secrétaire exécutif d'Olpa et le directeur de PPI, Jonathan Magoma, ont réitéré l'interpellation de leurs organisations en direction des autorités pour la protection des journalistes, surtout dans la partie Est du pays.

Lucien Dianzenza

SUSPENSION DE L'USAID

La RDC deuxième pays le plus touché dans le monde

La disparition de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) affecte la planète entière. Des experts se disent préoccupés au regard du nombre d'une centaine des pays touchés et de l'importance du financement en jeu (42 milliards de dollars américains). Pour l'expert congolais D. Yenge Mbuta, la République démocratique du Congo (RDC) figure au deuxième rang des plus grands bénéficiaires, juste après l'Ukraine.

D. Yenge Mbuta a indiqué qu'il est impératif d'évaluer l'impact réel de l'USAID sur la vie économique et sociale car sa disparition affecte la planète entière. Jusqu'à sa suspension par l'administration américaine, le 3 février dernier, l'USAID fonctionnait au sein du département d'État. Active dans une centaine de pays, dont la RDC, cet important outil de politique étrangère de Washington disposait d'un budget estimé à environ 42 milliards de dollars américains. Cette agence allouait des fonds dans le cadre d'accords contraignants, gérant des milliers de programmes à travers le monde. Avec sa suspension qui intervient subitement, tous les projets en cours sont à l'arrêt.

Certes, le secrétaire d'État américain par intérim, Marco Rubio, a vite fait d'apporter un éclairage. « Les États-Unis d'Amérique fourniront une aide étrangère mais ce sera une aide qui a du sens et qui est dans

notre intérêt national », a-t-il indiqué. Une sortie médiatique qui n'augure rien de bon pour les mois à venir, a assuré D. Yenge Mbuta. Selon l'expert, les autorités congolaises doivent réfléchir sur l'après-USAID. « Il faut se poser des questions sérieuses sur le sort des projets financés par cette agence américaine. Il serait dommage qu'ils s'arrêtent faute de financement », prévient-il.

Dans un contexte politique déjà difficile marqué par des tensions politico-militaires dans l'Est du pays, la nouvelle de la suspension de l'aide américaine semble bien passer inaperçue, s'inquiète-t-il. A en croire les statistiques du Foreign assistance pour l'année fiscale du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, l'aide américaine en faveur de la RDC s'établit à plus d'un milliard de dollars par an. « Au cours des dix dernières années, l'USAID a fourni plus de 6

milliards de dollars d'assistance humanitaire et de développement à la RDC », rappelle-t-il.

Dans l'ensemble, les secteurs les plus visés sont, entre autres, l'éducation, l'agriculture, la santé et la gouvernance. « Il faut craindre une période de turbulences économiques et sociales dans les prochains jours, voire les prochains mois. En outre, on doit s'interroger sur la suite de certains grands projets, notamment la ligne ferroviaire du corridor de Lobito », ajoute-t-il.

Il s'agit d'un protocole d'accord historique signé en octobre 2023 pour développer le corridor de Lobito qui verra la construction d'une nouvelle ligne ferroviaire de 800 km traversant l'Angola, la RDC et la Zambie. Par ailleurs, il y a aussi l'annonce d'un financement supplémentaire de plus de 560 millions de dollars pour des projets d'infrastructures le long du corridor, portant le total

des investissements américains à plus de 4 milliards.

Dans le registre des projets pour l'année 2024, le pays de l'oncle Sam a lancé une stratégie à l'échelle nationale visant à réduire l'extrême pauvreté et la malnutrition de 20 % pour plus de 2,5 millions de Congolais d'ici à 2030. « Cette initiative va ouvrir la voie à un investissement de 110 millions de dollars dans le développement du système agroalimentaire au cours des cinq prochaines années », indique-t-il.

D'autres accords stratégiques ont été conclus dans les domaines de la chaîne d'approvisionnement pour les batteries de véhicules électriques (RDC-Zambie-Etats-Unis), de la formation en entrepreneuriat des femmes pour les aider à développer leurs entreprises et du soutien financier aux micro, petites et moyennes entreprises. « Les États-Unis d'Amérique soutiennent quatorze institutions financières en RDC

afin de développer des prêts à taux bas », soutient l'expert D. Yenge Mbuta, précisant que la liste pourrait s'allonger.

Premier pays bénéficiaire de l'aide américaine, l'Ukraine a reçu environ 6 milliards de dollars entre octobre 2023 et septembre 2024. Quant à la RDC, un peu plus de 1 milliard de dollar. Dans le top dix, on retrouve d'autres pays comme la Jordanie (3e), l'Éthiopie (4e), les Territoires palestiniens (5e), le Soudan (6e), le Nigeria (7e), le Yémen (8e), l'Afghanistan (9e) et le Soudan du Sud (10e). « La décision américaine marque véritablement une véritable rupture avec la tradition d'assistance humanitaire du pays. Il se posera également, on en parle pas très souvent, un problème pour les entreprises américaines, surtout si les pays lésés prennent des mesures de rétorsion », prévient D. Yenge Mbuta.

Laurent Essolomwa

TRANSPORT AÉRIEN

Kinshasa ferme son ciel aux avions de Kigali

Une décision des autorités congolaises du 11 février interdit le survol du territoire congolais et l'atterrissage dans ses différents aéroports des aéronefs battant pavillons Rwanda ou basés dans ce pays.

La décision relayée dans la presse est l'une des conséquences de la crise entre la République démocratique du Congo (RDC) et le Rwanda. La RDC subit une agression de la part de son voisin qui a déjà causé la mort de 3 000 de ses concitoyens en quatre jours à Goma ainsi que plusieurs millions de morts dans toute sa partie Est, après trois décennies.

« Interdiction formelle de survol et d'atterrissage sur le territoire de la République démocratique du Congo pour tous les aéronefs civils et d'État immatriculés au Rwanda ou ceux immatriculés ailleurs basés au Rwanda. Cause: situation d'insécurité due au conflit armé », peut-on lire dans la note interne des autorités aéronautiques congolaises.



Cette mesure s'ajoute aux autres prises antérieurement par la RDC contre le Rwanda dont l'interdiction de la compagnie aérienne Rwand'Air d'at-

terr sur le sol congolais, le rappel de l'ambassadeur du Congo au Rwanda ainsi que l'obligation faite à ce pays d'en tirer les conséquences et d'appliquer le

Un avion de la compagnie rwandaise/DR

principe de la réciprocité, etc. Toutes ces mesures viseraient à limiter l'influence du Rwanda sur le territoire congolais et à le contraindre à revoir ses calculs

et à cesser ses visées expansionnistes sur le Congo et ses richesses. Kinshasa accuse Kigali de soutenir les rebelles du M23 qui ont intensifié leurs attaques dans la province du Nord-Kivu, en leur fournissant hommes et matériels.

Depuis le début de la reprise de l'aventure M23, Kinshasa a présenté à l'opinion plusieurs militaires de l'armée rwandaise tués sur le théâtre des opérations ou arrêtés lors des combats sur le terrain. Il en est de même du matériel militaire portant des inscriptions des Forces de défense du Rwanda qui est confisqué ou abandonné dans les différentes batailles au cours desquelles les Forces armées de la RDC ont pris le dessus sur les rebelles du M23 appuyés par l'armée rwandaise.

Lucien Dianzenza

INITIATIVE DE PAIX

Les évêques catholiques et protestants ont rencontré Corneille Naanga

Convaincues que la paix à l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) ne pourra s'obtenir qu'au prix du dialogue avec les différentes forces socio politiques congolaises, la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) et l'Église du Christ au Congo (ECC) ont initié une série de consultations dans le cadre de leur plan de sortie de crise. Dans ce cadre, elles ont rencontré, le 12 février à Goma, le coordonnateur politique de l'Alliance fleuve Congo (AFC/M23), Corneille Naanga et son équipe.

« Pacte social pour la paix et le bien-vivre ensemble en RDC et dans les Grands Lacs », ainsi se décline le projet à la base de la démarche pastorale qui entend rapprocher les Congolais autour de l'idéal de paix. S'exprimant à Goma au nom de la délégation, le secrétaire général de la Cenco, l'abbé Donatien Shole, a souligné la nécessité d'impliquer le mouvement politico-militaire AFC/M23 dans la dynamique de paix enclenchée. « L'AFC/M23 a quand même une grande contribution à apporter dans cette dynamique de la construction de la paix parce que pour les deux églises, l'année 2025, c'est l'année de la paix », a-t-il déclaré.

Après avoir écouté les responsables de ce mouvement politico-militaire et discuté sur les raisons de leur prise d'armes, la délégation s'est dite motivée à



Corneille Naanga et les membres de la délégation CENCO-ECC

poursuivre avec cette démarche pour le retour de la paix, a affirmé le prélat catholique. « On a compris qu'il y a beaucoup de choses qui pourront être réglées si les Congolais se mettaient autour d'une table », a-t-

il ajouté. Les deux parties ont, par ailleurs, discuté sur les accusations liées à l'exploitation illicite des matières premières et sur les velléités de balkanisation imputées à l'AFC/M23.

À ce sujet, des réponses

rassurantes ont été apportées aux interrogations de la délégation qui a, en outre, plaidé pour la réouverture de l'aéroport international de Goma et d'autres voies pour faciliter l'assistance humanitaire.

Il est à noter que cette initiative de paix portée par les deux confessions religieuses ne fait pas l'unanimité au sein du microcosme sociopolitique du pays. Des voix s'élèvent, de plus en plus, pour récuser cette démarche. L'Union sacrée de la nation, plateforme majoritaire au pouvoir, l'a rejetée avec vigueur, la qualifiant « d'individuelle ». L'Union pour la démocratie et le progrès social l'a aussi récuser tout en soulignant la nécessité de ne s'en tenir qu'aux processus de Luanda et de Nairobi.

Cependant, à la suite de l'audience accordée le 11 février à une délégation des plateformes des confessions religieuses, le président Félix Tshisekedi les a exhortées à s'unir afin de proposer des initiatives communes et inclusives pour la paix dans l'Est du pays et pour la cohésion nationale.

Sylvain Andema

« On a compris qu'il y a beaucoup de choses qui pourront être réglées si les Congolais se mettaient autour d'une table »

SANTÉ

Un contrat de performance signé entre le ministère et la CNSS

Le contrat entre le ministère en charge de la Santé et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) vise principalement à consolider les activités en mettant l'accent sur la maximisation des recettes, l'amélioration des prestations sociales et la réalisation d'investissements d'utilité socio-économique.

Le contrat a été signé par le directeur général de la CNSS, Charles Mudiay Kazadi, et par Paul Babangu, administrateur et représentant la présidente du Conseil d'administration empêchée, Yvonne Kusuamina, conformément à la loi n°8/24 de 2008 relative au fonctionnement des établissements publics.

Le budget validé par les deux parties détermine les objectifs, les engagements réciproques ainsi que les modalités de suivi et de son évaluation suivant les normes de la Conférence interafricaine de prévoyance sociale. Dans son allocution, le ministre de la Santé, Samuel Roger Kamba, a fait savoir que le budget établi doit être respecté au maximum et doit tenir compte des risques à anticiper, notamment la situation qui prévaut à l'Est de la République démocratique du Congo. Il a, en outre, encouragé la clarté des démarches et a promis un accompagnement sans interférence afin de permettre une exécution sans faille dudit budget.

Blandine Lusimana



Le ministre de la Santé et des responsables de la CNSSDR

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La ministre de tutelle visite le chantier de l'université de Loango

Accompagnée de quelques autorités locales, la ministre de l'Enseignement supérieur, Delphine Edith Emmanuel, s'est rendue le 11 février au chantier de construction de l'université de Loango, dans le département du Kouilou.

La visite de la ministre a commencé par le lot n°1 attribué à l'entreprise China Jiangsu International incluant la construction de divers bâtiments, suivie du lot n°2 attribué à la société Zhen-gwei Technique Congo chargée de la construction d'autres bâtiments, puis du chantier des logements de Diosso exécuté par la même société. Hilaire Bouhoyi, haut-commissaire au pilotage de ce projet, a salué cette visite de la ministre en déclarant : « Je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre présence sur le chantier aujourd'hui, ce qui marque une fois de plus votre engagement constant dans ce projet d'envergure, sous le leadership du Premier ministre ».

Pour sa part, Delphine Edith Emmanuel a signifié qu'elle a pu constater que les travaux se déroulent très bien et que si ce rythme était poursuivi, d'ici à la fin de l'année, l'on pourra programmer la rentrée telle que celle-ci était arrêtée initialement. « Je voudrais simplement exprimer ma satisfaction et féliciter l'ensemble des acteurs sur le terrain qui jour et nuit se sont engagés dans ce travail titanesque qui correspond à la vision d'un grand bâtisseur, à savoir celle du président de la République qui avait promis de doter le Kouilou et Pointe-Noire d'une université publique, notamment celle de Loango », a-t-elle déclaré.

Pendant longtemps, a-t-elle poursuivi, Brazzaville a été l'unique centre de formation pour les



La ministre de l'Enseignement supérieur et sa suite visitant le chantier/Adiac

études supérieures et le fait de doter Loango d'une université consiste pour le Congo à respecter ses principes qui sont classiques mais surtout à répondre à une attente. Généralement, a dit la ministre, l'université est abordée par des jeunes adolescents et très souvent ces derniers étaient dans l'obligation de se rendre à Brazzaville, occasionnant ainsi

une séparation parfois douloureuse mal vécue avec leurs familles. Des jeunes filles surtout, a ajouté la ministre, sombraient parfois dans certains choix à la fois préjudiciables pour leur vie et leur scolarité.

Dans la politique générale de l'enseignement supérieur, a indiqué la ministre, il y a cette volonté de faire qu'il y ait un maillage de

l'enseignement supérieur à travers les différents départements. On peut ainsi choisir de rester dans son département d'origine ou un département plus proche et ne pas toujours se rendre à Brazzaville faute de parents ou d'autres repères sociologiques. Ainsi, en sa qualité de ministre de l'Enseignement supérieur, cette infrastructure montre l'import-

tance de ce projet qui représente pour le président de la République la réponse à une demande de la population des départements du Kouilou et de Pointe-Noire et aussi celle des départements du Niari, de la Bouenza, de la Lékoumou et autres.

« C'est donc très important de relever que l'université de Loango est la concrétisation d'une promesse. Elle est une réponse du président de la République à la demande de la population. Le chef de l'Etat a pris l'engagement de doter tout cet hinterland d'une université. Ainsi, cet engagement est devenu réalité. Il s'agit pour nous de faire que dans les délais prescrits, l'université de Loango devienne une réalité du point de vue de son fonctionnement avec une rentrée prévue à une date précise. Vous avez l'obligation de travailler jour et nuit comme vous l'avez dit, parce qu'il s'agit pour nous de faire en sorte qu'à la date échue, nous puissions avoir le plaisir de revenir en ces lieux en vue de lancer la rentrée dans les locaux de la nouvelle université », a exhorté la ministre.

Rappelons que la première pierre de cette université a été posée le 29 février 2024 par le président de la République. C'est la troisième université publique du pays après les universités Marien-NGouabi et Denis-Sassou-N'Guesso. Prévu pour une durée de 29 mois, les travaux de construction ont débuté le 3 mars 2024.

Séverin Ibara

TOURNOI DE LA FRATERNITÉ DE NZANGO

Le Port autonome de Pointe-Noire et USP en tête

Respectivement vainqueurs des poules A et B à l'issue de la phase aller du tournoi de la fraternité, le Port autonome de Pointe-Noire (PAPN) et l'USP ont confirmé leur suprématie en s'imposant face à leurs adversaires Femmes capables, 49-37, et Femmes vainqueurs, 44-35.

Quatorze équipes de nzango de Pointe-Noire participent depuis un mois au tournoi initié par Itoua Atipo, président de l'équipe USP, dans le cadre de la célébration du 10e anniversaire de son mariage. Ce tournoi qui sert également de mise en jambe des équipes engagées est supervisé par la Ligue départementale de nzango de Pointe-Noire.

« Nous avons associé toutes les équipes de nzango pour partager notre joie à travers ce tournoi que nous avons dénommé, "Tournoi de la fraternité" », a indiqué Itoua Atipo.

La phase aller s'est déroulée sans entraves et a été dominée par le PAPN et Lekia dans le groupe A



Une vue d'un match du tournoi de la fraternité/Adiac

puis par USP et Femmes vainqueurs dans le groupe B.

Cependant, la phase retour vient de commencer avec quelques difficul-

tés. Les équipes qui ont dans leur ossature les élèves et les travailleurs sont parfois privées de ces joueuses qui s'absentent pour des raisons de scolarité ou de travail.

Les résultats des matches du week-end.

Groupe A

Le PAPN/ Femmes capables, 49-37

Baba fofo/Femmes déléguées 42-37

Balbain sport /PAPN, 31-43

Bana fofo-Lekia, 38-34

EAC/Femmes déléguées, 42-37

Groupe B

Hope/Etoile du Congo, 59-29

Vainqueurs /USP, 35-44

Hope /ASP, 36-38

Femmes posées/Pajodi, 36-34

Charlem Léa Itoua

SOLUTION :

Le mot-mystère est : RYTHME

P E M I O D
 T R A V A I L L I S T E
 O R A C L E N E R F
 S T E L E G I V R E E
 H O U R R A E U N
 Z E L E E L U N D I S
 S E N P I S T O L E
 D E T R I S E U U
 P E X E C U T E R
 D E R O G E A R E S
 C A T A L A N U T E
 B O L E T E T E S X
 L I I R R I T E N T
 R O N D E E N A O R
 S E R R U R E U S A

D R A G E E C R S
 O U I R T A R E E
 N E R O L I E A U
 J E G O R G E L
 O R S V E R S E E
 N U C E E N
 I L E S C E N E
 E N O R M E R U T
 N E R F M A R I A
 T D S E V E L
 R A S T A O R E E
 E U A M E N L
 E X I G U S A U F

• SOLUTION DE LA GRILLE N°183 •

7	2	9	5	6	8	4	1	3
8	3	4	9	1	7	5	2	6
6	5	1	3	4	2	8	9	7
3	1	7	8	5	6	9	4	2
9	6	5	4	2	3	1	7	8
2	4	8	1	7	9	6	3	5
5	7	6	2	9	1	3	8	4
1	8	2	6	3	4	7	5	9
4	9	3	7	8	5	2	6	1

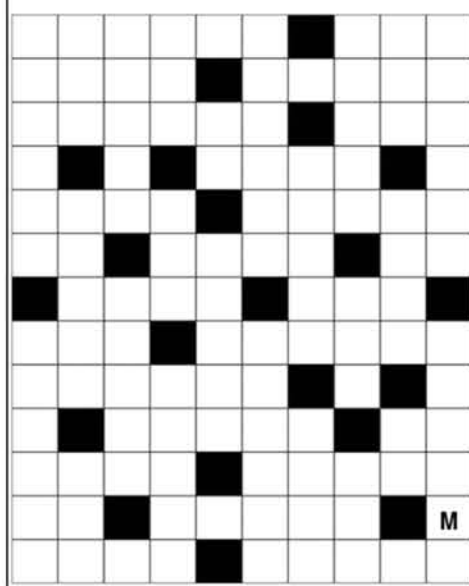
• SOLUTION DE LA GRILLE N°168 •

9	5	6	2	1	3	8	4	7
1	2	4	7	8	9	5	3	6
3	8	7	6	5	4	9	1	2
4	6	3	1	7	5	2	8	9
8	1	5	9	4	2	7	6	3
2	7	9	8	3	6	1	5	4
7	3	1	4	2	8	6	9	5
5	9	2	3	6	1	4	7	8
6	4	8	5	9	7	3	2	1

S P P A N O P L I E A E E B L
 T R A N S I L R L I I L R E A
 I U A E M A H G E R V I I C C
 G E X A M E N M S I C T C S O
 M A R I N I N I A O V U C E B
 A A M I P S O N L D E A O V L
 T P R E L U D E B I R N L O A
 E A A M N E U T L A O N N C C
 F A D L I U L T B L R G I T A
 S L I T O T E E H P I B T U H
 E L E N Q U E T E U R A U B C
 R R E R T O P A R G E N T L R R
 P G N O D I B N C R O U T O N
 Y E L O B M Y S G H A M A C V
 C R E G R E N A D E M H T S I

- ACCUEIL
- ALLEGER
- APOTRE
- ARGENT
- BARBU
- BIATHLON
- BIDON
- BOCAL
- BRICOLE
- CHACAL
- CLAVIER
- CROUTON
- CYPRES
- ENQUETEUR
- EPINGLE
- EXAMEN
- FARINE
- GRENADE
- GUIGNOL
- HAMAC
- HAMEAU
- ISTHME
- LITOTE
- LOUANGE
- LUTIN
- MARIN
- MARMITE
- MENUET
- MINETTE
- NAUTILE
- NODULE
- OCCIRE
- PANOPLIE
- PLAIDOIRIE
- PRELUDE
- SCARBEE
- SCORBUT
- STIGMATE
- SYMBOLE
- TRANSI
- VESCE
- VIANDE
- VOLAILLE

MOTS CASÉS 10X13 • N°199



2 LETTRES

ES - EU - OR - OS - OZ - SI

3 LETTRES

AIL - AUX - AXE - EAU - ORS - REG - RUT - SEC - TER - TON - TRI

4 LETTRES

ELIT - LONG - LUGE - MUET - NAIN - NANA - RIRA - SANG - USER

5 LETTRES

ARGON - ARGUS - EGALÉ - EGARE - EPATE - EPELE - GIGOT - INCAS - NACRE - NASSE - OISON - OPINE - USNEE

6 LETTRES

CLERGE - ECREME - ETAGES - FLEGME - FREROT - LEONIN - REGGAE - TASSER - TRESSE - USEREZ

• SUDOKU • GRILLE N°181 • FACILE •

4	8	1		3		
	6		4	5	7	
	3		6	2	1	
		6	2	9	1	
3	5				2	6
		7	5	6	9	
	8		3	7	5	
7	2			4	8	
		3		6	4	1

SUDOKU • GRILLE N°166 • DIFFICILE

			9			2	8
3	7			4			
5			2			7	4
	1		6		8		
4							3
		7		5		4	
1	8			4			7
			7			9	6
7	3			2			

UNITÉ NATIONALE

Un match de football pour promouvoir le vivre ensemble

Un match de football a mis aux prises, le 9 février, les équipes Groupe de réflexion et d'action pour un Congo émergent (Grace) de Kingouari, dans le premier arrondissement de Brazzaville, Makélékélé, et PSD de Mpila, dans le cinquième arrondissement, Ouenzé. Une parfaite illustration du vivre ensemble prôné par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

La rencontre s'est déroulée sous les auspices de la présidente du Grace et citoyenne d'honneur de Makélékélé, Bélanda Ayessa, dans le cadre du vivre ensemble et de la promotion de la cohésion sociale. Elle a fait suite à celle qui a opposé les deux équipes le 10 novembre 2024, soldée par un score de 4-2 en faveur de PSD de Mpila.

Le coup d'envoi a été donné par la présidente du Grace afin de marquer son adhésion aux idéaux de paix et de concorde nationale prônés par les deux équipes. Faire déplacer les jeunes de Mpila pour Kingouari, ce sont des exemples à multiplier dans le pays. C'est, d'ailleurs, ce qui explique le contexte de ce match placé sous le signe de la consolidation des valeurs de paix et de vivre ensemble entre les filles et fils du Congo. Après 90 minutes de jeu, la formation de Kingouari n'a pas pu malheureusement prendre sa revanche sur PSD de Mpila. Les deux formations se sont séparées sur un score nul de zéro but partout.

Au regard de l'esprit de fraternité qui a régné tout au long du match, le capitaine du PSD



de Mpila n'a pas caché ses sentiments. « Je suis vraiment ravi. Le match s'est bien passé malgré le score nul entre les deux clubs », a-t-il déclaré. Quant au joueur de l'équipe de Kingouari, il a loué l'initiative. « Je suis satisfait parce que ce genre de match nous réunit. C'est une bonne initiative », a-t-il signifié.

Bélanda Ayessa, citoyenne d'honneur de Makélékélé, a estimé à l'issue de la rencontre que le vivre ensemble c'est aussi organiser des rencontres entre les jeunes. Car, au-delà du jeu, il y a aussi le fait pour les filles et fils du Congo de se connaître et de consolider l'unité nationale. « C'est une formidable illustration de l'unité

nationale, du vivre ensemble. Il n'y a eu aucun débordement, c'est à mettre à l'actif de la quatrième circonscription de Makélékélé. Bravo à tous nos jeunes, à tous ceux qui étaient ici, sans oublier les organisateurs qui passent souvent dans les oubliettes alors que ce sont eux les artisans. Merci beaucoup à eux

Les deux équipes posant pour la postérité/Adiac pour ce qu'ils ont fait », s'est-elle exprimée.

Notons qu'au-delà des activités sportives, la présidente du Grace organise plusieurs autres dans la ville de Brazzaville pour sensibiliser les Congolais au civisme, au patriotisme, au vivre ensemble; des valeurs chères au chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso.

Bruno Zéphirin Okokana

CINÉMA

Armel Mboumba lauréate des producteurs d'Afrique francophone

La réalisatrice et productrice congolaise, Armel Mboumba, figure parmi les quatre lauréats qui bénéficieront d'une formation spécialisée en production cinématographique octroyée par l'Organisation internationale de la Francophonie et Canal+ university, en partenariat avec ÉSAV Marrakech.

Sur 146 candidatures, Armel Mboumba de la République du Congo est lauréate pour la bourse de production cinématographique aux côtés de Florencia Amoussou du Togo, Verdiane Doungoupou de la République centrafricaine et enfin Akaz Mamba de la République démocratique du Congo. Les quatre lauréats bénéficieront d'un accompagnement leur permettant d'accéder à des enseignements de haut niveau en production cinématographique et adaptés aux exigences du marché international qui seront dispensés par l'École supérieure des arts visuels de Marrakech (ESAV). La formation inclura, entre autres, dix ateliers de trois jours, deux mois de cours et deux mois de stage dans les meilleures sociétés de production marocaine.

Cette année, c'est pour la première fois que l'ESAV fasse bénéficier son master exécutif aux cinéastes d'Afrique subsaharienne, autrefois réservé

aux jeunes producteurs, principalement marocains. Ce programme, conçu en partenariat avec l'OIF et Canal+ university vise à combler un manque structurel dans cette partie du continent et offrir une opportunité significative de professionnalisation et de compétitivité sur le continent. A l'occasion de la conférence de presse de présentation des lauréats, Diana Ramarohetra, directrice de la langue française dans la diversité des cultures francophones au sein de l'OIF, a souligné : « Le continent regorge de talents mais pour pouvoir accéder à un marché régional et international, il est important de pouvoir structurer toute la chaîne de valeur. Et la production est un des maillons à renforcer. Avec cette formation, ils pourront avoir les bases pour financer et négocier la production et la distribution. Ce qui, à terme, permettra d'augmen-



Armel Mboumba, réalisatrice et productrice congolaise/DR

ter le nombre de films francophones de qualité, accessibles à un public plus large ».

Pour Armel Mboumba, c'est une opportunité unique qui s'offre à elle. Elle qui, malgré sa participa-

tion à différents festivals et formations, compte à peine dans sa filmographie un court métrage Mr Sam (2018), un film expérimental Kutoo : résilience (2022) qui a été plusieurs fois primé à l'international et un projet de long métrage documentaire en cours avec le réalisateur congolais Ralf Thérance. « Apprendre que je suis lauréate de cette bourse OIF-Canal+ Université est un immense honneur et une reconnaissance précieuse de mon travail en tant que productrice. C'est aussi une opportunité unique qui va me permettre d'approfondir mes compétences en production cinématographique, en coproduction internationale, en financement et en distribution, des aspects essentiels pour structurer et pérenniser l'industrie cinématographique en Afrique centrale », a confié la cinéaste congolaise. De ce fait, elle entend capitali-

ser sur cette formation en appliquant immédiatement les connaissances acquises dans le développement et la production de ses projets, en renforçant ses capacités de gestion et de structuration de La Forge production, sa société basée à Brazzaville. « Mon objectif est aussi de partager ce savoir avec la jeune génération de cinéastes congolais en mettant en place des formations et des accompagnements qui permettront de professionnaliser davantage notre secteur », a fait savoir Armel Mboumba.

Notons que sur l'ensemble des candidatures, outre les quatre lauréats, cinquante autres producteurs bénéficieront également de cette initiative, à distance depuis seize pays d'Afrique, dans un format plus léger de dix webinaires de quatre heures. En deux ans, plus de cent jeunes producteurs africains seront ainsi renforcés dans leur maîtrise du métier.

Merveille Jessica Atipo